

Conseil
communautaire

Le Vendredi 31 Mars 2017 à 18h45

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, salle des Conseillers, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Commune	Nom et Prénom	P r é s e n t	Suppléé par	Procuration donnée à	A b s e n t	E x c u s é
BÉLUS	DUFAU DANIEL					x
CAGNOTTE	BACHERE ROBERT	x				
CAUNEILLE	DAMIANI CHRISTIAN	x				
ESTIBEAUX	BEROT DANIELE	x				
GAAS	LESCOUTE JEAN-MARC	x				
HABAS	DUPRE HENRIETTE	x				
HABAS	LATASTE JEAN-FRANCOIS	x				
HASTINGUES	DUCARRE PIERRE	x				
LABATUT	DUPONT BERNARD	x				
LABATUT	GASSIE JEAN-YVES	x				
MIMBASTE	LESCLAUZE MICHEL	x				
MIMBASTE	PAYEN GERARD	x				
MISSON	MAGESCAS BERNARD	x				
MOUSCARDES	DIZABEAU JEAN	x				
OEYREGAVE	LASSERRE SERGE	x				
ORIST	LAHILLADE FRANCIS	x				
ORTHEVIELLE	MOUSTIE DIDIER	x				
OSSAGES	MARCOS FREDERIC	x				
PEY	DUCAMP ROLAND			DUCARRE Pierre		
PEYREHORADE	CAILLETON ISABELLE	x				
PEYREHORADE	DAVERAT MICHEL			LAHILLADE Francis		
PEYREHORADE	DUPONT BEAUVAIS ISABELLE			SIBERCHICOT Marie-Josée		
PEYREHORADE	SAKELLARIDES DIDIER			DISCAZEUX Sophie		
PEYREHORADE	TRILLES MONIQUE			CAILLETON Isabelle		
PORT-DE-LANNE	CAPIN MICHEL	x				
POUILLON	DESCAZEUX HENRI			VILHEM Patrick		
POUILLON	MARQUIER JEAN-RAYMOND	x				
POUILLON	SIBERCHICOT MARIE-JOSEE	x				
POUILLON	VILHEM PATRICK	x				
SAINT-CRICQ-DU-GAVE	ETCHEBERTS THIERRY	x				
SAINT-ÉTIENNE-D'ORTHE	DISCAZEUX SOPHIE	x				
SAINT-LON-LES-MINES	BOULAIN ANNIE					
SAINT-LON-LES-MINES	GUILLOT THIERRY			BOULAIN Annie		
SORDE-L'ABBAYE	LESCASTREYRES MARIE-MADELEINE	x				
TILH	DARRASPEN JEAN	x				
SECRETAIRE DE SEANCE				LASSERRE Serge		

Ordre du jour :

1. Budget annexe multiple rural : adoption budget primitif 2017
2. Budget annexe Office de Tourisme : adoption budget primitif 2017
3. Budget annexe action économique : adoption budget primitif 2017
4. Budget principal CCPOA: adoption budget primitif 2017
5. Vote des taux : TH, TFB, TFNB, CFE, TEOM
6. Harmonisation progressive des taux TF,TFNB, CFE,
7. Présentation de l'état de la dette
8. Présentation de l'état des effectifs
9. Modification de l'article 8 du statut de l'office de tourisme
10. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

Mr Le Président demande de modifier le positionnement des points de l'ordre du jour et de rajouter quelques points comme suit :

Le 1 devient le 5 - Le 5 devient le 1- Le 6 devient le 2 - Le 7 devient le 3 – Les points en bleu ont été ajoutés en cours de séance, ils figuraient dans la note de synthèse mais pas dans la convocation.

1. Vote des taux : TH, TFB, TFNB, CFE, TEOM
2. Harmonisation progressive des taux TF,TFNB, CFE
3. Budget annexe multiple rural : adoption budget primitif 2017
4. Budget annexe action économique : adoption budget primitif 2017
5. Budget annexe Office de Tourisme : adoption budget primitif 2017
6. Budget principal CCPOA: adoption budget primitif 2017
Présentation de l'état de la dette - Présentation de l'état des effectifs
7. CIAS - Budget annexe du service portage de repas – année 2017
8. CIAS - Budget annexe du service petite enfance – année 2017
9. CIAS – Budget annexe du service d'aide à la personne – année 2017
10. CIAS – Budget principal CIAS du Pays d'Orthe - année 2017
11. CIAS – Budget principal CIAS de Pouillon – année 2017
12. Modification de l'article 8 du statut de l'office de tourisme
13. Fixation du lieu du prochain conseil communautaire

Mr le Président rappelle donc l'ordre des points et précise qu'ensuite l'ordre sera repris normalement.

Mr Le Président demande donc d'ajouter les budgets des CIAS qui sont absents de l'ordre du jour bien que les documents aient été envoyés.

Mme Cailleton informe qu'elle ne participera pas aux votes pour le pouvoir qui lui a été donné sur ces votes car n'a pas reçu de consignes de vote en la matière. Ce positionnement est confirmé par Mme Siberchicot et Mme Disciaux.

VOTE : UNANIMITE pour l'ajout des votes des budgets primitifs 2017 des CIAS du Pays d'Orthe et de Pouillon.

Point 1 - Vote des taux : TH TFB TFNB CFE TEOM

Proposition de vote des taux 2017

Pour la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (bâti) (TFB) et la taxe foncière (non bâti) (TFNB) :

Le cadre légal : pour le vote des taux 2017, l'EPCI issue d'une fusion se base sur les taux moyens pondérés de chaque taxe des EPCI préexistants.

Taxe	Proposition taux 2017	Bases prévisionnelles 2017	Recette attendue	Différentiel 2016/2017
TH	10,82	22 263 000	2 452 137	29 700
TFB	2,39	21 740 000	519 586	6 734
TFNB	12,86	1 291 000	166 023	542
TOTAL			3 137 746	36 976

Il est donc proposé de voter les taux 2017 tels que présentés ci-dessus.

TAXE D'HABITATION

Mr Le Président commence par présenter le taux moyen pondéré (TMP) de la taxe d'habitation à 10.82 % telle que présentée lors des orientations budgétaires sans lissage et présente les bases prévisionnelles de 22 263 000 € pour une recette attendue de 2 452 137 € avec un différentiel positif attendu de 29 700 € par rapport à 2016.

Mr Lasserre souhaiterait savoir si ce sont les bases notifiées car cela change par rapport aux documents remis lors des réunions de travail sur les orientations budgétaires

Mr le Président confirme que ce sont bien les bases notifiées qui ont augmenté car celles présentées lors des orientations budgétaires étaient celles de 2016.

TAXE FONCIER BATI

Mr le Président propose un taux moyen pondéré à 2.39 % sur une base de 21 740 000 pour une recette attendue de 519 586 € avec un différentiel positif de de 6 734 € par rapport à 2016.

TAXE FONCIER NON BATI

Mr Le Président propose un taux moyen pondéré à 12.86 % sur une base de 1 291 000 pour une recette de 166 023 € avec un différentiel positif de 542 € par rapport à 2016. Il tient à apporter une précision quant à la base prévisionnelle de la taxe d'habitation qui s'élève à 22 663 000 € et non à 22 263 000 €

Mr Le Président précise donc que la recette totale attendue s'élèvera à 3 137 746 €.

Mme Cailleton s'interroge sur le fait que les bases soient plus faibles pour la TH.

Mr le Président précise que l'on a une incertitude sur les bases de l'année dernière et ce qui n'a pas encore été certifié par la DDFIP ; le fait est que les bases de l'année dernière étaient supérieures à la réalité mais n'a pas été redonné la réalité des bases fiscales. En fait, des décisions ont été prises en début d'année 2016 par le gouvernement et les services de l'Etat ne les ont pas répercutées sur les bases fiscales 2016 ce qui fait effectivement cette différence.. On a l'incertitude des bases de l'année dernière étaient supérieur à la réalité – pas répercutés sur les bases fiscales

Mr Magescas signale que pour la Commune il a eu le même problème.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 3

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES

Pour la cotisation foncière des entreprises :

Taux moyen pondéré 2016	Bases prévisionnelles 2017	Recette attendue	Différentiel 2016/2017
24,04	9 750 000	2 344 171	220 518

Mr Le Président propose d'adopter le TMP soit à 24.04 % ; Il présente les bases prévisionnelles 2017 à hauteur de 9 750 000 € soit un différentiel positif de 220 518 € par rapport de 2016.

Mr Lataste arrive à 18 h 55 (après vote TH)

Mme Cailleton souhaite savoir si le détail des bases avait été transmis pour savoir d'où venait l'augmentation.

Mme Lassourelle précise que les documents n'ont pas encore été reçus mais qu'ils le seront prochainement.

Mme Cailleton pense que cela doit être une conséquence des travaux de Monsanto à Peyrehorade qui a un impact 2 ans plus tard, et trouve que cela serait intéressant de vérifier.

VOTE : MAJORITE

CONTRE : 3

TEOM

Mr Le Président rappelle que l'on a 2 syndicats qui interviennent sur le territoire :

- Le SITCOM pour le secteur Pays d'Orthe

Pour répondre à la recette attendu de 1 492 332 €, il faut passer le taux de 14.58% à 14.92% et pour Labatut il y a un mécanisme de lissage depuis 2012, il est proposé de passer 11.35% à 12.27 % pour une recette attendue de 159 602 € et Labatut de 11.35% à 12.27 % pour un produit total de 1 654 934 € pour équilibrer l'appel du sitcom d'un montant de 1 651 119 €.

- Le SIETOM pour le secteur des Arrigans

L'appel du Sietom de 776 546 € fonctionne avec une mécanique différente avec un taux par commune. A compter de 2018, il devrait y avoir un taux unique établi sur le taux moyen pondéré des 9 communes et la détermination d'une période de lissage de taux pour certaines communes.

Mr Darraspen trouve que pour 2017 les taux proposés s'éloignent de ceux qui avaient retenu pour le lissage et souhaite savoir d'où viennent ces données.

Mme Lassourelle précise qu'elles correspondent aux produits attendus par le SIETOM et les bases fiscales 2017 données par la DGFIP pour les communes . Mr Darraspen dit qu'il y aura des communes qui seront privilégiées et d'autres plus taxées

VOTE : Majorité

Contre : 3

Abstention : 3

Point 2 - Harmonisation progressive des taux

Mr Le Président rappelle qu'il faut voter le principe du lissage des taux tel que cela avait été présenté lors des orientations budgétaires.

Il ajoute qu'au niveau de la taxe d'habitation, compte tenu du faible différentiel entre les taux des deux anciens EPCI, il s'agit de l'application d'un taux unique sur 2017 à l'ensemble du territoire

Il est proposé pour la TFB, TFBN et CFE un lissage sur 12 ans pour que l'impact de l'augmentation soit la plus « douce » possible.

Mr Marcos demande si c'était le maximum possible ?

Mr Le Président répond par l'affirmatif

VOTE : MAJORITE

Abstention : 3

Point 3 - Budget annexe multiple rural : adoption budget primitif 2017

Mr le Président donne la parole à Mr Serge LASSERRE, Vice-Président en charge des finances.

Mr Lasserre fait la lecture du budget par chapitre

Mme Cailleton demande le détail de l'article 2317 et suppose que c'est pour finir les travaux

Mr le Président donne la parole à Mme Josette Preuilho qui précise que c'est un équilibre pour les dotations en amortissement. Elle ajoute que restent à acheter des tables

Mme Cailleton demande si le logement au-dessus est loué.

Mr le Président précise que le logement est à nouveau occupé à partir d'avril ;

VOTE : MAJORITE

ABSTENTION : 3

Point 4 - Budget annexe action économique : adoption budget primitif 2017

Mr le Président donne la parole à Mr Serge LASSERRE, Vice-Président en charge des finances.

Mr Lasserre fait la lecture du budget par chapitre.

Mme Cailleton demande des précisions sur l'article 2111

Mr le Président précise qu'il s'agit d'une part de l'achat du terrain au rond-point Sarro pour l'aire de covoiturage et d'autre part le terrain Laffond est le terrain au-dessus de Mc Do et à côté de l'atelier solidaire. Ensuite il s'agit des terrains à acheter pour Sud Landes

Mr Le Président ajoute que l'on a besoin de racheter du terrain pour assurer l'accès au NRA (noeud de raccordement abonnés), bâtiment propriété de la Communauté de communes loué à France Télécom pour partie. En précisant que c'est le syndicat mixte qui achète pour ensuite les revendre à la SATEL pour une surface négligeable de 40 m². Le concessionnaire ne peut être propriétaire du terrain

Mme Cailleton demande une précision sur l'article 65548 en fonctionnement

Mr le Président donne la parole à Mme Preuilho qui précise qu'il s'agit de la participation au Syndicat Mixte du Pays d'Orthe.

Mme Cailleton demande où sont les dépenses inhérentes à la partie numérique

Mr le Président donne la parole à Mme Preuilho qui indique que le numérique est pris en charge sur le budget général.

VOTE : MAJORITE

ABSTENTION : 3

Point 5 - Budget annexe office de tourisme : adoption budget primitif 2017

Mr Le Président donne la parole à Mr Bacheré.

Mme Cailleton s'étonne que la masse salariale soit presque doublée par rapport aux résultats du compte administratif

Mr Bacheré précise qu'il y a en plus une directrice et 4 agents

Mr Marquier dit que s'il ne se trompe pas, il y avait donc une titulaire sur les Arrigans et des saisonniers pour l'animation à Habas

Mr Bacheré précise que pour le temps complet c'est 44 376 € et que les temps partiel à 15 000 € et à peu près 10 000 € de saisonniers

Mr Vilhem demande s'il y a l'électricité

Mr Bacheré précise que c'est refacturé par la communauté sur une ligne différente.

Mme Cailleton demande pourquoi on a moins de frais que l'année dernière en catalogue et imprimes

Mme Lassoureille précise qu'une partie est passée en 611 en prestations de service. Il y a également le coût associé à la création du nouveau site internet.

Mme Preuilho ajoute aussi les stands mobiles que l'on va louer au conseil départemental

Mme Lassoureille ajoute néanmoins que le fait que la direction adjointe soit assurée par marion D., elle a besoin de se libérer du temps d'accueil pour assurer ses missions et qu'il y aura besoin de saisonniers cette année sur le site de Pouillon

Mr Lescoute précise qu'en effet que ce point est induit de l'organisation en place avec la fonction de direction adjointe.

VOTE : MAJORITE

ABSTENTION : 3

Point 6 - Budget principal CCPOA : adoption budget primitif 2017

Mr Le Président présente le budget principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans

Mr Vilhem dit qu'il voit la dépenses relative au PUP (projet urbain partenarial) mais pas la recette

Mr Le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui précise que c'est dans la fonction développement économique

Mme Preuilho ajoute que ce n'est pas dans le budget annexe « action économique » mais dans la fonction développement économique du budget principal

Mr le Président propose de passer en investissement et présente uniquement les chapitres sur la page de gauche, en précisant que c'est un budget nouveau où il n'y a pas de comparatif 2016.

Mme Cailleton, demande si on peut préciser en quoi consiste le PUP.

Mr Vilhem informe qu'il s'agit de l'aménagement de la voirie départementale et du réaménagement de l'unique surface commerciale de Pouillon sur un autre terrain que celui sur lequel est aujourd'hui cette moyenne surface commerciale.

Mme Cailleton demande s'il ne s'agit que d'aménagements de voirie

Mr Vilhem précise que c'est l'implantation d'une grande surface avec aménagement voirie et bordures et la création d'un rond-point vers la station épuration et la création de voiries latérales qui longent la propriété avec le tout à l'égout eau et électricité

Mr Marcos à l'article 2188 sur l'équipement bibliothèque et ludothèque demande s'il s'agit du réaménagement de la bibliothèque et de la ludothèque de Pouillon

Mr Le Président répond affirmativement

Mme Cailleton souhaite savoir au niveau du portage de repas, si l'achat de la cellule congélation refroidissement rapide est pour Pouillon.

Mr Le Président répond affirmativement

Mr le Président informe que l'article 2313 est important cette année car il englobe les travaux de réaménagement du centre de loisirs, la Msap, et la construction de la crèche sur Pouillon.

Mme Cailleton souhaiterait savoir la date de fin de travaux de la crèche. Mr Lescoute précise en janvier ou février 2018 théoriquement

Mme Cailleton demande des compléments d'information sur l'objet « restauration de l'abbaye »

Mr Le Président précise que c'est inscrit car le projet est toujours en attente de validation par la direction régionale des affaires culturelles de la Nouvelle Aquitaine (DRAC)

Mr Vilhem souhaiterait savoir pourquoi à l'article 1321, on ne voit pas apparaître la subvention qui serait affectée aux travaux d'aménagement de l'office de tourisme

Mr Lescoute précise qu'on ne les connaît pas encore, les dossiers n'étant pas encore déposés car un certain nombre de schémas doivent être élaborés avant à l'échelle du Pays Adour Landes Océanes (Pays ALO), la Région notamment ne financera pas de projet qui ne s'inscrirait pas au préalable dans les schémas précités.

Mme Cailleton souhaiterait savoir si pour le financement numérique, la Communauté de communes aura recours à un emprunt sydec

Mr Le Président informe que cette année ce sera financé sur les fonds propres.

Mme Cailleton souhaiterait le plan d'investissement 2017.

Mr Le Président informe que la fibre serait installée sur Hastings, Peyrehorade et Oeyregave, communes proches de l'autoroute A64 qui serait le point de départ de la fibre.. Il y aura des montées en débit sur Sorde, Orthevielle et Cauneille.

Mme Cailleton demande s'il y a des montées en débit sur le secteur des Arrigans
Mme Lassourelle informe qu'en 2017 les communes d'Estibeaux, Misson, Mouscardès et Ossages seront concernées par des travaux de montée en débit.

Mr Lasserre précise que « autres » correspond aux assurances

Mme Cailleton demande si on ne fait appel seulement qu'au Cnfpt pour les formations

Mr le Président précise que les 22 080 € correspondent à la formation pour les élus, dépense obligatoire, et rappelle qu'il avait été délibéré en la matière en début d'année. Ce montant est un maximum.

Mme Cailleton demande à quoi correspond les 20 000 €

Mr Le Président précise qu'il s'agit de l'adhésion à la plateforme mobilité

Mr Capin souhaite savoir pourquoi il y a 20 000 € + 8 000 €

Mr Lescoute précise que les 20 000 € sont pour le Pays d'Orthe et que les 8000 € étaient pour Pouillou et correspondaient à la fin d'année 2016

Mr Marquier indique qu'à l'article 65548, il y a à nouveau du numérique et des bornes électriques, et demande si cela concerne de la maintenance sur de l'investissement.

Mme Lassourelle précise qu'une partie est demandée en fonctionnement par le Sydec.

Mr Lataste souhaite savoir si au niveau du FPIC, cela va être reversé aux communes

Mr Le Président informe qu'il y avait deux méthodes différentes sur les anciens EPCL. Sur le Pays d'Orthe, la totalité du FPIC était affectée à la communauté de communes qui y affectaient des dépenses spécifiques validées par les conseillers communautaires (service commun TAP, PLU des communes, ALSH Pays d'Orthe), alors que sur les Arrigans, le FPIC était réparti entre la Communauté de communes et les communes comme posés par la Loi.

Il ajoute qu'il conviendra d'en discuter pour 2017 lorsque le FPIC aura été notifié. Il évoque une solution intermédiaire permettant de conserver les affectations telles que décidé sur les deux anciens EPCL. Elle nécessitera de l'unanimité au sein du conseil communautaire si les règles 2016 s'appliquent.

Mme Cailleton demande si l'article 70845 correspondant aux reversements du forfait maternel.

Mr le Président donne la parole à Mme Preuilho qui confirme l'article 70845 et précise que l'article 70848 correspond aux heures ATSEM remboursées pour le centre de loisirs du Pays d'Orthe.

Mme Cailleton constate qu'il y a un gros écart par rapport au compte administratif 2016

Mr le Président donne la parole à Mme Preuilho qui indique que la trésorerie a demandé à séparer le fonctionnement en identifiant la part salariale de celle du fonctionnement des bâtiments.

Mme Cailleton comprend donc qu'au budget on globalise et qu'ensuite on ventile au compte administratif. Cela est confirmé.

VOTE : MAJORITE

ABSTENTION 3

Mr le Président présente l'état de la dette et des effectifs constituant les pièces annexes du budget.

Mr Damiani trouve regrettable que les élus de Peyrehorade s'abstiennent sur le budget dans la mesure où la commune et ses habitants vont bénéficier d'actions importantes notamment l'installation de la fibre optique sur son territoire.

Point 7 - Budget annexe du service de portage de repas – année 2017

Mr Lasserre présente le budget

Mr Lasserre tient à préciser que le budget est monté sur 6 mois dans la mesure où la compétence devrait être transférée à la Communauté de communes.

Mme Cailleton souhaiterait savoir pourquoi il y a, au 6215, moins de prévisions au niveau du personnel que le compte administratif 2016.

Mme Lassourelle précise que l'activité est un peu moindre. L'évaluation a été faite sur les trois premiers mois de l'année.

Mr Lasserre informe que le repas est à 7.15 ttc au Pays d'Orthe

VOTE : MAJORITE

ABSTENTION Mmes Cailleton et Discazeaux ne participent pas au vote n'ayant pas de consignes de vote en la matière

Point 8 - Budget annexe du service petite enfance – année 2017

Mr Lasserre présente le budget

Mme Cailleton demande si on a des idées sur les investissements

Mme Lassourelle indique qu'il n'y a pas d'investissements envisagés

Mme Cailleton souhaite savoir si le budget investissement est établi sur 1 an ou 6 mois

Mme Lassourelle précise que le budget petite enfance est envisagé sur 6 mois dans la mesure où il devrait passer à la communauté. D'ailleurs, la communauté de communes a valorisé les 6 mois complémentaires sur le budget général de la communauté dans le cadre de la fusion des CIAS, le budget petite enfance géré par le CIAS du Pays d'Orthe sera géré, à partir du moment où l'action sociale sera redéfinie, par la communauté de communes, comme c'est le cas aujourd'hui sur le territoire des arrigans. Donc en clair, en fin d'année, il n'y aura plus de budget petite enfance au niveau du CIAS.

Mme Cailleton indique que l'on baisse partout sur 6 mois, et que c'est normal sauf qu'à l'article 6148 on augmente

Mme Preuilho précise que ce sont les assurances que l'on paie en début d'année. Cet article prend en compte également les rattrapages des arrêts de maladies

Mme Cailleton souhaiterait savoir aussi si sur la CAF on a compté tout l'année

Mme Lassourelle précise que tout est versé au mois de mai et afin d'éviter des aller-retours, les versements de la caf ont été valorisés sur le budget annexe et en contrepartie, c'est la subvention d'équilibre que vous retrouvez en moins de ce qui serait prévu, pour éviter divers renvois une fois que le budget sera renvoyé à la communauté de communes.

VOTE : MAJORITE

Mmes Cailleton, Siberchicot et Discazeaux ne participent pas au vote, pour le pouvoir qui leur a été donné, n'ayant pas de consignes de vote en la matière.

Point 9 - Budget annexe du service d'aide à la personne (S.A.P.) – année 2017

Mr Lasserre présente le budget

Mme Cailleton constate qu'il y a eu une baisse d'activités et demande si on peut quantifier le nombre d'heures

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui précise que l'estimation est basée sur 95 000 h en 2017 alors que 98 000 en 2016 ont été réalisées. Le calcul est basé sur la réalité des 3 premiers mois d'activité réelle 2017. Le budget a été ainsi élaboré sur des bases pessimistes.

Mme Cailleton demande à quoi correspond le titre annulé sur l'exercice

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui informe qu'il s'agit de la dotation APA (allocation personnalisée à l'autonomie) 2016 qui fait apparaître un trop perçu qu'il convient de rembourser en 2017.

VOTE : MAJORITE

Mmes Cailleton, Siberchicot et Discazeaux ne participent pas au vote, pour le pouvoir qui leur a été donné, n'ayant pas de consignes de vote en la matière.

Point 10 - Budget principal du CIAS du Pays d'Orthe – année 2017

Mr Lasserre présente le budget

Mme Cailleton comprend qu'il y a une grande augmentation du déficit pour l'année 2017.

Mr le Président confirme et précise que c'est le budget annexe service à la personne qui nécessite une augmentation de son équilibre.

Mr Vilhem se pose la question de savoir s'il n'y a pas trop de personnel par rapport au service apporté.

Mr Le Président précise que non car la plupart des agents ont une quotité de travail de base inférieure au temps réalisé. Cela veut dire par contre que la structure fait moins appel à du personnel extérieur et que les heures complémentaires des agents sont moindres.

Mr Lasserre rappelle également que ce service est un service déficitaire quoi qu'il en soit.

Mr Vilhem se pose la question de l'intérêt d'un tel service s'il est déficitaire, pourquoi ne pas l'arrêter.

Mr Magescas rappelle que la baisse d'activités touche d'abord le personnel.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui précise que la participation de la communauté de communes correspond en moyenne entre 3,5 € à 4 € par heure. Ce qui veut dire qu'actuellement ces services ne s'équilibrent pas par les subventions versées par les financeurs.

Mr Marquier ajoute que ce ne sont pas des services qui ont vocation à être équilibrés.

Mr Vilhem constate que même si les agents n'ont plus d'heures complémentaires, le service revient cher.

Mr le Président rappelle que le service d'aide à la personne est un choix politique porté par les deux anciens EPCI et qui perdure sous la nouvelle Communauté. Au même titre que pour la petite enfance, les élus du Pays d'Orthe et Arrigans ont fait le choix de proposer aux habitants du territoire d'un service professionnel et de qualité qui malgré son déficit est un service indispensable dans une zone rurale pour permettre à chacun de rester le plus longtemps possible dans son domicile dans des conditions de sécurité et de qualité.

VOTE : MAJORITE

Mmes Cailleton, Siberchicot et Discazeaux ne participent pas au vote, pour le pouvoir qui leur a été donné, n'ayant pas de consignes de vote en la matière.

Point 11 - Budget principal du CIAS de Pouillon – année 2017

Mr Le Président donne la parole à Mr Magescas.

Mr Magescas tient à constater un petit regain d'activité en 2016.

Mme Cailleton souhaite avoir des explications sur l'article 6875 provisions et charges

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui indique que c'est une provision pour un contentieux en cours avec un agent devant le Tribunal Administratif.

Mme Cailleton remarque moins de dépenses sur l'article voyages et déplacements.

Mr le Président donne la parole à Mme Lassourelle qui indique qu'en 2016 le montant affecté était basé sur 13 mois.

Mr Capin souhaite avoir des explications sur les produits exceptionnels qui n'avaient pu être apportées en réunion de travail.

Mr le Président donne la parole à Mme Preuilho qui précise qu'il s'agit d'une subvention versée par l'ARS pour des actions de prévention au profit des agents et des bénéficiaires.

Mr Magescas ajoute que cette subvention avait été initiée dans l'optique d'une amélioration de service par différentes actions.

Mr le Président donna la parole à Mme Lassourelle qui indique qu'il peut s'agir d'actions en faveur de l'amélioration des risques professionnels, ou d'achat d'équipement pour le personnel et les bénéficiaires.

VOTE : MAJORITE

Mmes Cailleton, Siberchicot et Discazeaux ne participent pas au vote, pour le pouvoir qui leur a été donné, n'ayant pas de consignes de vote en la matière.

Point 12 - Modification de l'article 8 des statuts de l'Office de Tourisme

Mr Le Président rappelle à l'Assemblée que par délibération du 11 février 2017 les statuts de l'Office de tourisme ont été adoptés.

Suite au premier Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme et dans un souci de bon fonctionnement a été évoqué la nécessité d'élire en plus du 1^{er} Vice-Président, un 2^{ème} Vice-Président pour épauler le Président dans ses missions.

Il est donc proposé de modifier les statuts de l'office de tourisme au dernier alinéa de l'article 8 comme suit : « Deux Vice-Présidents peuvent être également élus pour épauler le Président dans ses missions. Ils sont élus dans les mêmes conditions que le Président.

VOTE A L'UNANIMITE

Point 13 - Lieu du prochain conseil communautaire

Il est proposé de fixer le lieu du prochain conseil communautaire à l'antenne communautaire de Misson, salle des conseillers le 15 AVRIL 2017 à 18 h 45

Certains conseillers demandent que la date soit modifiée prenant conscience que la réunion est programmée le samedi de Pâques.

Mr Marquier précise bien qu'il est conscient du travail mené par le Président et les Vice-Présidents depuis le 1^{er} janvier notamment dans l'élaboration de ce nouveau budget. Il souhaiterait maintenant pouvoir faire connaissance avec le nouveau territoire. Il serait donc intéressant qu'un état des lieux soit rapidement réalisé pour chacune des compétences. Il

indique qu'il fait partie de plusieurs commissions thématiques, d'autant plus que ces commissions thématiques intègrent déjà des conseillers municipaux, qui vont découvrir beaucoup plus de choses que lui. Il serait peut-être intéressant et de façon progressive que ces commissions se rencontrent pour faire un état des lieux par exemple quand on parle de l'action économique, et aussi de découvrir au niveau culturel et d'aller en parallèle sur site pour se situer par exemple. Mr Le Président indique que la planification des commissions est en cours de programmation pour mai juin 2017.

INFORMATIONS DIVERSES

Mr Le Président informe du mail reçu par l'AML informant les élus de son positionnement de ne pas signer en l'état actuel la charte de la ruralité sur l'enseignement du fait du manque de concertation entre les communautés et les communes par l'Education Nationale et le Département.

Mr Le Président informe qu'il a rencontré Pôle emploi au sujet de la liste des bénéficiaires qui n'était plus communiquée et précise que cette procédure est remise en œuvre par la mise à disposition d'identifiant sur une plateforme internet dédiée et d'un conseiller pôle emploi dédié.

Mr Vilhem précise que la problématique est aussi au niveau de la mission locale.

La séance est levée à 20 h 47